

Colloque du vendredi 8 avril 2022

« L'avenir dans les sciences humaines et les technosciences »

APPEL À COMMUNICATIONS

Prévoir, anticiper, envisager, se projeter, planifier, parier, imaginer l'avenir. Qu'on le redoute ou qu'on l'espère, qu'il soit incertain ou tracé d'avance, lourd de sombres promesses ou augurant des lendemains qui chantent, l'avenir est en même temps ce qui nous aspire et qui nous hante. Homme individuel animé de pensée téléologique, ou homme collectif, construisant les édifices du futur, toutes nos préoccupations tendent vers l'avenir.

C'est pourquoi nombreuses sont les sciences qui portent en elles des interrogations sur l'avenir, et même si l'EUR LexSociété a pour vocation de structurer une recherche pluridisciplinaire dans le domaine des sciences juridiques, cette thématique invite naturellement à s'ouvrir davantage aux sciences humaines et techniques.

Dans le domaine du droit (qu'il soit successoral, familial, économique, environnemental, international...), ou celui de la justice (prédictive, algorithmique, dématérialisée) l'avenir est toujours présent, qu'on cherche à le construire ou à s'en prémunir. Parce qu'il est par définition incertain et insaisissable, nous ne cessons de vouloir lui donner un sens. Par peur de l'inconnu, que l'avenir soit prévisible, car déterminé, ou bien au contraire entièrement à construire, nous voulons y avoir notre part.

Les sciences humaines et sociales, qu'il s'agisse de la philosophie, la sociologie, la psychologie, l'histoire, la littérature, la science-fiction, voire la théologie, et bien d'autres, qu'elles appréhendent l'homme en tant qu'être individuel ou en tant que composante d'un tout social, s'interrogent sur l'avenir. Les questions sociétales (environnementales, sanitaires, politiques, économiques, urbanistiques...) nous invitent, de manière pressante, non seulement à imaginer l'avenir, mais à infléchir d'urgence la trajectoire que nous lui avons donnée, au risque de devoir imaginer l'après-histoire.

Les sciences dites « exactes », sciences de la terre et du vivant, sont aussi constamment traversées par des interrogations sur l'avenir : modélisation, probabilités, phénomènes stochastiques, diagnostic pour pronostic, il s'agit toujours de prévoir, d'imaginer les effets de ce que l'on observe : les changements du climat, l'entrée dans l'anthropocène, la disparition du vivant, le vieillissement de la population, les mutations génétiques, l'humain augmenté, l'intelligence artificielle, ou le ciel pour savoir s'il ne va pas demain nous tomber sur la tête.

Ces multiples approches nous renvoient à des interrogations fondamentales : Pourquoi l'avenir nous pose-t-il tant de questions ? Quel intérêt avons-nous à toujours le devancer, pour le réduire au mieux à du passé, au pire à un cycle prévisible ? Dans quels buts, pour quels sens, déployons-nous tant d'efforts pour l'appréhender ? Cela vaut-il la peine d'investir dans quelque chose qui dans son fondement même est inaccessible ? Ne devrions-nous pas au contraire nous contenter d'attendre passivement que les choses se déroulent telles qu'elles doivent se dérouler ? Il faut, sans doute, ici, reprendre conscience du caractère déterminant de nos représentations culturelles de l'avenir : le poids de l'eschatologie chrétienne, même si elle a été rationalisée dans l'idée de progrès, nous prédispose à saisir ce qui vient ; mais, d'un autre côté, l'héritage de la pensée antique et les sciences de l'univers nous montre que tout est cycle, recommencement, dégénérescence et recomposition, et donc la vanité qui accompagne la tentative d'échapper à l'avenir.

Le souhait de EUR LexSociété, dans la lignée du colloque « Emotions » organisé en 2020, par l'IFR « Interaction » (aujourd'hui composante de l'EUR LexSociété), est de réunir en une manifestation scientifique toutes celles et tous ceux qui, constituant la communauté universitaire et de recherche niçoise, ont des choses à dire sur l'avenir dans leur champ de compétence, en d'autres termes mettre les sciences « en interaction » à l'occasion de cette rencontre.

Le colloque aura lieu le vendredi 8 avril 2022 à la Faculté de droit et science politique de Nice.

Les communications seront limitées à 15 minutes.

Le colloque donnera lieu à la publication d'un volume d'actes dans la Revue électronique de l'EUR LexSociété.

Les propositions de communication sont à adresser à Bénédicte Thérache [benedicte.therache@univ-cotedazur.fr] avant le 15 novembre 2021.

Elles comprendront un titre de communication (même provisoire), un court résumé de celle-ci (moins de 10 lignes) et une courte biographie de l'auteur (moins de 10 lignes).